

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 avril 2008
(convocation du 18 avril 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Avril Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. BOST Christine à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel
Mme. COLLET Brigitte à M. DUPOUY Alain

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean Paul
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques
M. MILLET Thierry à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

**Création d'une commission de délégation des services publics
communautaires - Désignation des membres**

Monsieur LABISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis la loi du 29 janvier 1993, les délégations de service public font l'objet d'une procédure de dévolution définie aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Cette procédure prévoit l'intervention d'une commission dénommée « Commission de Délégation des Services Publics » (CDSP), d'ailleurs distincte de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CSPL), cette dernière n'étant compétente que pour donner un avis sur le recours à un mode de gestion délégué du service.

I - Elle intervient à deux moments de la procédure de dévolution puisque :

- aux termes de l'article L.1411-1 alinéa 3, elle intervient pour dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- aux termes de l'article L.1411-5, elle donne un avis sur les propositions reçues.

Elle est également obligatoirement consultée sur tout projet d'avenant à un contrat de délégation de service public « *entraînant une augmentation du montant global* » de plus de 5 %.

Ces prérogatives sont exclusives de toute autre.

2 - Sa composition et le mode de désignation de ses membres sont arrêtés par l'article L.1411-5 du CGCT, lequel prévoit :

- que la présidence est assurée « *par l'autorité habilitée à signer la convention de DSP* », à savoir pour ce qui nous concerne notre président ;
- que la désignation des membres à voix délibérative, au nombre de cinq titulaires et de cinq suppléants, s'effectue au sein de l'assemblée délibérante et au terme d'un scrutin proportionnel de liste avec répartition au plus fort reste ;

- que le comptable public de la collectivité et le représentant du ministre de la concurrence sont également membres de droit de cette commission avec voix consultative.

3 - Il est également acquis, aux termes notamment d'une réponse ministérielle 30298 (JOANQ 11 décembre 1995 p. 5243), qu'à l'instar des commissions d'appel d'offres, ces commissions de délégation de service public peuvent avoir un caractère permanent sous réserve d'une mention expresse dans la délibération les instaurant.

Compte tenu de la spécificité des règles de procédure en ce domaine mais également de la nature des contrats qui doivent revêtir un certain nombre de caractéristiques, à peine de requalification, il est apparu de bonne administration de créer en ce début de mandature ce type de commission avec un caractère permanent.

4 - Il vous est proposé de reconduire notamment la possibilité de déposer entre mes mains une liste représentant la diversité des sensibilités de notre assemblée, sans que pour autant cette initiative puisse priver d'autres membres de notre établissement de se regrouper sur d'autres listes.

Je suis saisi d'une liste constituée comme suit :

- En qualité de titulaires :

M. GUICHARD Max
M. TURON Jean Pierre
M. CHAUSSET Gérard
M. QUANCARD Denis
M. BONNIN Jean Jacques

- En qualité de suppléants :

M. FEUGAS Jean-Claude
Mlle COUTANCEAU Emilie
M. FREYGEFOND Ludovic
Mme LAURENT Wanda
M. LOTHAIRE Pierre

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé :

- de créer une commission de délégation de service public communautaire chargée de dresser la liste des candidats admis à concourir d'une part, de donner un avis sur les propositions remises à la Communauté par les candidats admis dans le cadre des articles L. 1411-1 al. 3 et L. 1411-5 ;
- d'admettre la recevabilité de la liste évoquée ci-dessus, puisque cette initiative n'a pu priver les autres membres de notre assemblée de se regrouper au sein d'autres listes.
- de procéder aux opérations électorales suivant les modalités fixées par les articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, lesquels prévoient la désignation dans le cadre d'un scrutin secret sauf si le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder.

Au terme de ces opérations, sont désignés :

- <u>En qualité de titulaires</u> : M. GUICHARD Max M. TURON Jean-Pierre M. CHAUSSET Gérard M. QUANCARD Denis M. BONNIN Jean Jacques	- <u>En qualité de suppléants</u> : M. FEUGAS Jean Claude Melle COUTANCEAU Emilie M. FREYGEFOND Ludovic Mme LAURENT Wanda M. LOTHAIRE Pierre
--	--

Le procès verbal des opérations électorales demeurera annexé aux présentes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignation effectuée

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 avril 2008,

Pour expédition conforme,

le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 AVRIL 2008**

PUBLIÉ LE : 29 AVRIL 2008

M. VINCENT FELTESSE